# WEBINAIRE
# NOUVEL ONGLET
# « DÉCLARER UN INCIDENT »
# DANS LA FMI

Webinaire Clubs, Arbitres et Délégués
Officiels 09112026

# SOMMAIRE


01

LES OBJECTIFS DU PROJET

02

VISION & MÉTHODE PROJET

03

PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS DE LA FMI

04

LES SUPPORTS DE FORMATION

05

FAQ

# 01 OBJECTIFS DU PROJET

PARTIE 1 / 5

# PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET INCIVILITÉS SUR ET AUTOUR DES TERRAINS

- Un projet de refonte de l'Observatoire des comportements qui s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les violences et les incivilités
- Un plan validé en juin 2025 par le Comité Exécutif de la FFF

**20 mesures :**



**CONNAÎTRE**
en recensant mieux les actes de violences et d'incivilités



**PRÉVENIR**
en renforçant la sensibilisation des acteurs



**SANCTIONNER**
en durcissant le barème disciplinaire et en renforçant la collaboration avec les pouvoirs publics



**ACCOMPAGNER**
en étant aux côtés des instances et des clubs en difficulté

# PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET INCIVILITÉS SUR ET AUTOUR DES TERRAINS

Une campagne de communication « Jouons du bon côté » lancée en février 2026

Quelques chiffres …

**33 300**

affiches distribuées dans les territoires via l'envoi d'un kit physique dans les clubs ligues, districts, pôles espoirs et centres de formation.

**6 000**

bâches « Jouons du bon côté » distribuées dans les clubs




Les outils pédagogiques : Stop aux violences et aux discriminations | Fédération Française de Football (FFF) | Site Officiel.

# OBSERVATOIRE : UN OUTIL ANCIEN ET INSUFFISAMMENT EXPLOITÉ

**2006**

Création de l'Observatoire

Un outil destiné à recenser les incidents (agressions physiques, agressions verbales, incivilités, atteintes aux biens) survenus dans le cadre d'un match de football au niveau amateur

### Un outil non exploité de manière optimale

**près de 20 %**

des districts n'avaient pas complété l'Observatoire sur la saison 2024-2025

### Un recensement partiel

**≠**

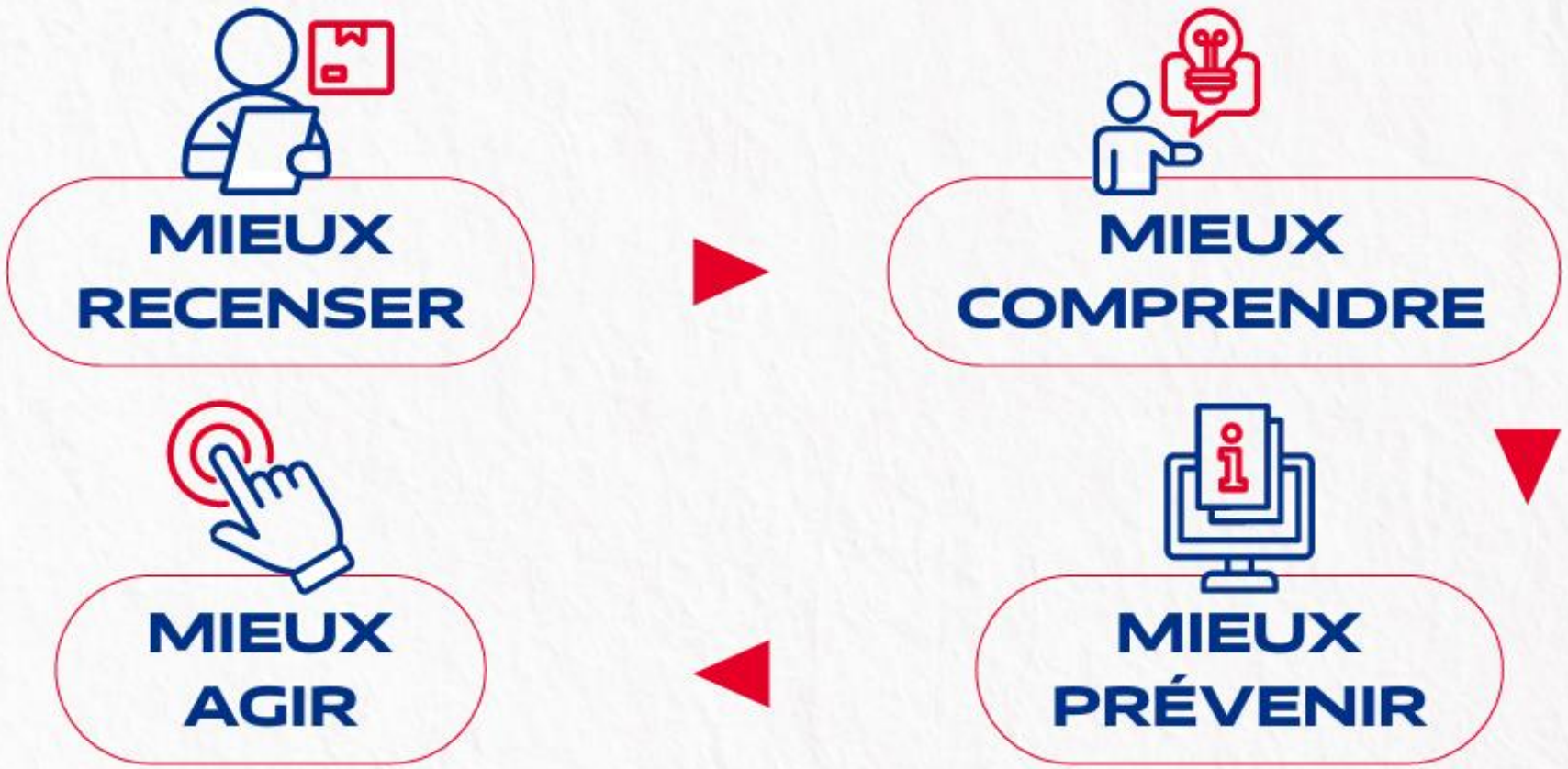
Principalement un recensement des suites disciplinaires données aux incidents plutôt que l'ensemble des incidents survenus, qu'ils aient ou non donné lieu à l'ouverture de procédures disciplinaires

### Pas de photographie réaliste des incidents

**1,5 – 1,8 %**

Quasiment le même taux d'incidents sur les 10 dernières années, survenus à l'occasion des rencontres

# LA NÉCESSITÉ D'UN RECENSEMENT PLUS FIABLE



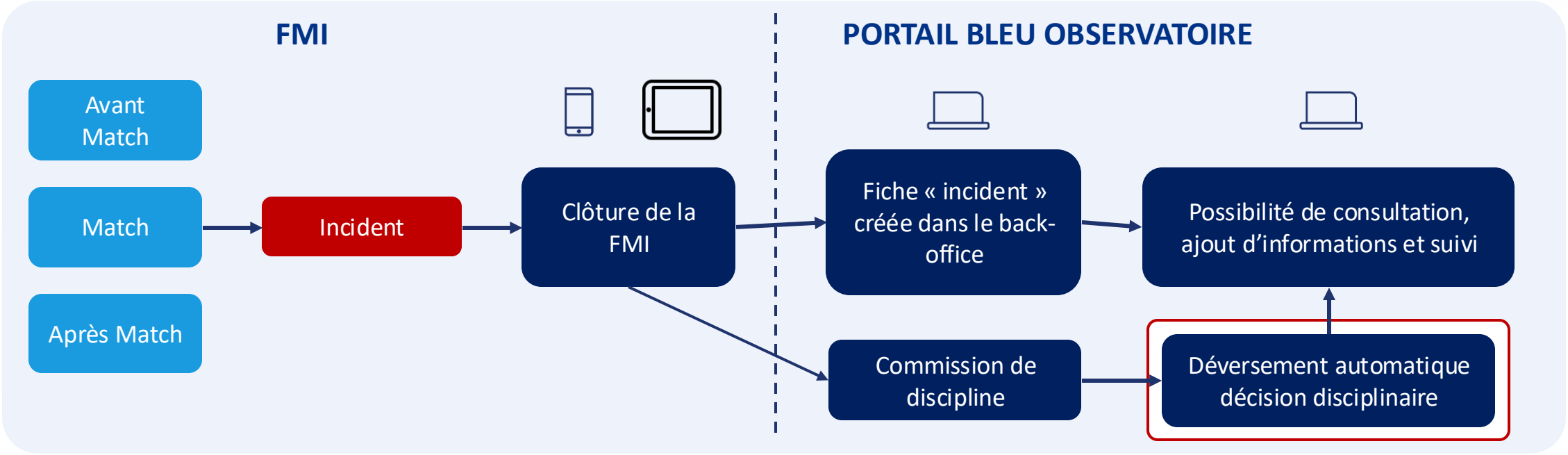
# 02 | VISION & MÉTHODE PROJET

PARTIE 2 / 5

# LES NOUVELLES INTERFACES : UN DÉPLOIEMENT EN DEUX TEMPS

**Lot 1 : saison 2026-2027**

**Lot 2 : saison 2027-2028**




**Contributeurs FMI : la personne en charge de remplir la FMI**

- Délégué officiel
- Arbitre officiel
- Représentant du club recevant

**Les utilisateurs du back office :**

- Elus & Salariés
- Commission Médiation Prévention Sécurité/Discipline, Compétitions
- Correspondants Informatiques

# UNE PHASE DE TESTS RÉALISÉE AVEC LES LIGUES ET DISTRICTS

## 2 LIGUES

- Centre-Val de Loire
- Nouvelle-Aquitaine

## 9 DISTRICTS

- Val-d'Oise
- Hauts-de-Seine
- Eure
- Loire
- Lot
- Artois
- Loire-Atlantique
- Jura
- Ille-et-Vilaine

## Objectifs des tests

1. **Collecter les retours utilisateurs**
   Recueillir l'avis des délégués, arbitres, clubs, instances et diverses commissions (discipline, compétition, médiation prévention...).
2. **S'assurer que les outils développés répondent aux besoins des territoires**
3. **Réaliser des ajustements avant déploiement**
   Et lister si nécessaire des évolutions à intégrer au lot 2.

# UNE ÉVOLUTION CONCERTÉE

Collège des Présidents de Ligues

Collège des Présidents de Districts

BELFA

Conseil Consultatif des Clubs

Symposium Arbitres

Délégués Fédéraux

Commission Fédérale de l'Engagement - Comité de Lutte contre les violences et les discriminations

Correspondants informatiques

# 03 PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS APPORTÉES A LA FMI

PARTIE 3 / 5

# 04 | LES SUPPORTS DE FORMATION

PARTIE 4 / 5

# DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

- **1** section dédiée intégrée à la FAQ de la FMI
- **1** fiche de synthèse « Je renseigne un incident dans la FMI »
- **1** support vidéo (tutoriel FMI)



# 05 | FAQ

PARTIE 5 / 5

# LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

## LA DÉCLARATION D'INCIDENT DANS LA FMI

### QUI DÉCLARE ?

**Qui peut déclarer un incident ?**

La personne en charge de compléter la FMI sur la rencontre. Nous avons identifié les délégués officiels, arbitres officiels et représentants du club recevant comme utilisateurs.

**Et les matchs sans officiels ?**

En l'absence d'officiels, c'est la partie en charge de la bonne organisation de la rencontre qui porte cette responsabilité à travers une saisie éventuelle par son représentant sur la rencontre.

**Faut-il une signature supplémentaire ?**

Le nombre de signatures reste le même que celui actuellement en place dans la FMI.

### QUAND SAISIR ?

**Quels incidents nécessitent une saisie dans l'onglet Déclarer un incident ?**

Lorsque les faits constituent des violences verbales, physiques, incivilités ou atteinte aux biens ils doivent donner lieu au renseignement de l'onglet "Déclarer un incident".

Les incidents peuvent concerner différentes catégories d'auteurs : joueurs, éducateurs, dirigeants mais aussi supporters.

**Quel lien avec la discipline ?**

Certains motifs de cartons rouges constituent des incidents à remonter dans l'onglet « Déclarer un incident » car les faits constituent des violences verbales, physiques, incivilités ou atteintes aux biens. C'est le cas des propos ou comportements grossiers, injurieux, menaçants, obscènes, discriminatoires, bousculades volontaires, crachats ou actes de brutalité.

L'incrémentation automatique des cartons intéressant l'observatoire des comportements est prévue dans une future version de la FMI.

### QUE SAISIR ?

**Que faut-il saisir au minimum dans l'onglet "Déclarer un incident" ?**

5 éléments :
1 temporalité
1 nature d'incident (violence verbale, physique, atteinte aux biens, incivilité) et 1 champ de précision
1 victime
1 auteur

**Quelles temporalités ?**

Je peux saisir un incident à partir du moment où ma rencontre est préparée. Avant, pendant ou après le match (jusqu'à la clôture de la FMI). Pas de minutage à indiquer de l'incident déclaré.

**Désaccord entre les parties sur un incident ?**

Les observations ou contestations se formulent dans l'espace dédié aux observations d'après-match

**Modifier ou supprimer un incident ?**

Oui, jusqu'à la clôture de la FMI.

# LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

## LA DÉCLARATION D'INCIDENT DANS LA FMI

### AUTRES QUESTIONS

**Un incident survient après la clôture de la FMI ?**

La déclaration est figée à la clôture de la FMI et doit se faire via les rapports officiels ou en contactant l'instance organisatrice de la compétition.

**La FMI ne marche pas / ne remonte pas / je fais une feuille papier ?**

Je remonte l'incident par le même canal que lorsqu'un incident se déroule après la clôture de la FMI.

**Et les données personnelles ?**

Les victimes et les auteurs sont anonymes dans la FMI (ni licence, ni maillot). Seul le club, recevant ou visiteur, est précisé.

### QUE DEVIENNENT LES INCIDENTS ?

**Que devient un incident déclaré dans l'onglet Déclarer un incident ?**

Les incidents déclarés dans la FMI vont basculer dans l'Observatoire des comportements.

Pour chaque incident déclaré, une « fiche incident » sera créée dans l'Observatoire des comportements.

Cela permettra un suivi par les instances des incidents survenus, notamment pour y renseigner les éventuelles suites disciplinaires données.

### FOCUS OBSERVATOIRE

**Qu'est ce que l'Observatoire des comportements?**

Outil fédéral accessible aux instances depuis portail Bleu permettant le suivi des incidents.

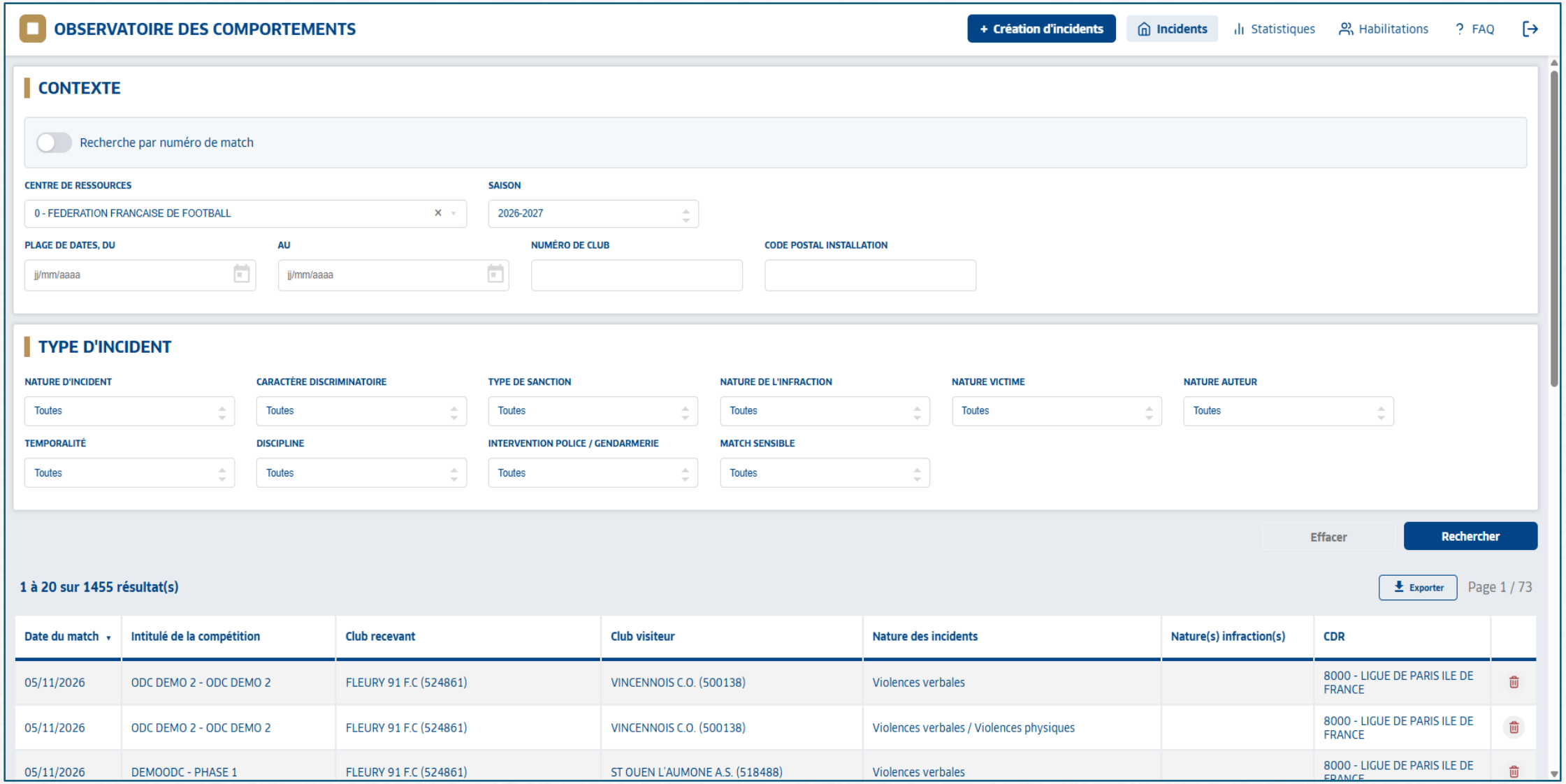
A été modernisé cette saison pour permettre un suivi facilité des incidents par les instances.

Il est possible pour les instances de :

- consulter les fiches incident ;
- les compléter si nécessaire ;
- assurer leur suivi notamment en complétant l'onglet DISCIPLINE : ouverture d'une procédure disciplinaire, sanction prononcée, etc.
- créer des fiches complémentaires lorsque des incidents surviennent après la clôture de la FMI (par exemple : bagarre générale dans le vestiaire à l'issue de la rencontre).

Cet outil permet également aux instances d'avoir un suivi statistique des incidents et des suites disciplinaires données.

# OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS



# QUESTIONS / RÉPONSES